

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 10 mars 2009, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Sylvie Tremblay, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Alain Langlois,

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-103-03-09

Il est proposé par monsieur Paul St-Amand d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2009
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
 - Secrétariat général**
 - 6.1. Demande de révision de décision touchant un élève / décision
 - 6.2. Délégation de commissaires à l'assemblée générale de la FCSQ / décision
 - 6.3. Logo de la Commission scolaire des Patriotes / adoption
 - Direction générale**
 - 6.4. Gestion prévisionnelle des effectifs
 - Service de l'organisation scolaire**
 - 6.5. Prévisions démographiques / mandat de travail secteurs de
 - Varennes
 - Chambly-Carignan
 - Beloeil
 - Saint-Amable
 - 6.6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2009-2012 / autorisation de consultation

Service des ressources humaines

6.7. Entente locale et arrangements locaux du personnel enseignant – FGA - FP / adoption de l'entente de principe

6.8. Entente locale et arrangements locaux du personnel enseignant – FGJ / adoption de l'entente de principe

Service des ressources éducatives

6.9. Politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers / autorisation de consultation

Service des ressources financières

6.10. Politique relative aux frais de déplacements et de représentation / autorisation de consultation

6.11. Politique relative aux frais discrétionnaires / autorisation de consultation

Service des ressources matérielles

6.12. Choix des projets à caractère physique / décision

6.13. Édifice de la Rabastalière – réaménagement / décision

7. Points d'information :

Service des ressources éducatives

7.1 Entente de scolarisation avec le CEGEP de Sorel-Tracy

Direction générale

7.2 Rémunération des commissaires / majoration selon l'IPC

Secrétariat général

7.3 Projet de Loi 88 – Entrée en vigueur – Perfectionnement du RCSM

7.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 20 janvier 2009

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Rapport de la présidente.

11. Parole aux membres du Conseil.

12. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FÉVRIER 2009

C-104-03-09

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2009 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Madame Suzanne Chartrand informe les membres du Conseil que le sujet du dossier des protocoles avec les villes sera à l'ordre du jour de la séance de travail du Conseil des commissaires le 24 mars prochain.

En réponse à une question de monsieur Jean-François Rabouin, monsieur Gabriel Roux apporte des explications sur l'état du dossier concernant la proposition de location pour l'immeuble Quinn.

5. PAROLE AU PUBLIC

Plusieurs personnes sont présentes. Madame Suzanne Chartrand, présidente, explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Madame Jacynthe Lecavalier, présidente du conseil d'établissement de l'école La Passerelle accompagnée de madame Dominique Langelier, parent membre du conseil d'établissement et monsieur Jean-Marc Tremblay, président du conseil d'établissement

de l'école de la Roselière, interviennent sur l'allocation des ressources à ces deux établissements et notamment, le fait qu'il y ait une direction partagée. Une lettre aurait été transmise à la direction générale à ce sujet.

Madame Suzanne Chartrand apporte des explications. Une réponse a déjà été donnée à cette lettre.

6. Points de décision :

Secrétariat général

6.1. Demande de révision de décision touchant un élève / décision

Huis clos

C-105-03-09 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 19 h 50.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-106-03-09 Retour à l'assemblée publique

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Monsieur Gaëtan Labelle s'est retiré durant le huis clos.

Un projet de résolution est lu par monsieur Luc Lamoureux.

Considérant les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permettent à un parent de demander au Conseil des commissaires de réviser une décision rendue par un titulaire d'une fonction au sein de la commission scolaire ;

Considérant que le 27 février 2009 la demanderesse a présenté une demande de révision d'une décision rendue le 20 février 2009 par le directeur du Service de l'organisation scolaire, par laquelle celui-ci refuse d'autoriser la conclusion d'une entente de scolarisation, pour 2009-2010, visant à permettre à l'enfant de la demanderesse de fréquenter une école primaire d'une autre commission scolaire, afin qu'il participe à un programme intitulé « Sports-Arts-Études »;

Considérant que, selon les informations obtenues, ce programme prévoit que les élèves fréquentent l'école quatre heures par jour, en matinée, pour un total de 20 heures par semaine et qu'ils pratiquent un sport ou une activité artistique, à l'extérieur de l'école et sous la supervision d'un autre organisme, en après-midi ;

Considérant que les programmes de « Sport-études » ne sont pas reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au primaire ;

Considérant que le *Régime pédagogique* édicte qu'au primaire la semaine comprend un minimum de 25 heures consacrées à des services éducatifs et que, selon les informations obtenues, le programme intitulé « Sports-Arts-Études » n'en prévoit que 20 ;

Considérant l'article 5.6 de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2009-2010*, adoptée le 2 décembre 2008, qui prévoit qu'une entente de scolarisation autorisant un élève à fréquenter une école d'une autre commission scolaire est possible si la Commission scolaire des Patriotes n'offre pas un programme d'enseignement ou des services éducatifs équivalents à ceux visés ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes ne peut pas offrir un programme d'enseignement ou des services éducatifs équivalents au programme « Sports-Arts-Études », puisque ce type de programme n'est pas reconnu par le MELS et qu'il ne respecte pas le *Régime pédagogique* ;

Considérant qu'un comité de révision a été formé conformément à la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève*, qu'il a siégé le 9 mars 2009 et qu'il a entendu les représentations du directeur du Service de l'organisation scolaire, d'une part et de la demanderesse, d'autre part ;

Considérant que le comité de révision a présenté sa recommandation unanime au Conseil des commissaires, à l'effet de maintenir la décision dont la révision est demandée ;

C-107-03-09 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de maintenir la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser la demande d'entente de scolarisation présentée par la demanderesse pour son enfant dont le nom apparaît à l'annexe C-015-03-09 ;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gaëtan Labelle revient à l'assemblée après l'adoption de la résolution.

6.2. Délégation de commissaires à l'assemblée générale de la FCSQ / décision

Madame Suzanne Chartrand présente ce point. La Commission scolaire des Patriotes a droit à neuf délégués officiels. Elle invite les membres du Conseil à faire part de leur intérêt.

Madame la présidente constate la nécessité de tenir un scrutin et par conséquent, invite l'assemblée à désigner deux scrutateurs ou scrutatrices.

C-108-03-09 Madame Hélène Roberge propose de désigner mesdames Catherine Houpert et Monique Sauvageau à titre de scrutatrices.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

On procède à un scrutin secret pour élire huit délégués, la présidente étant déléguée d'office.

Mises en candidature

Les candidatures de mesdames Manon Handfield, Lucie Legault, Hélène Roberge et de messieurs Claude Henri, Gaëtan Labelle, Sylvain Lacasse, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil et Joel Santos sont proposées.

C-109-03-09 Madame Lucie Legault propose la clôture de la période des mises en candidatures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un scrutin a lieu et on procède au décompte.

Sur proposition de madame la présidente, les membres du Conseil conviennent de traiter le point 6.3. de l'ordre du jour durant le décompte.

6.3. Logo de la Commission scolaire des Patriotes / adoption

Un projet de résolution est lu par madame Suzanne Chartrand.

C-110-03-09 Il est proposé par monsieur Richard Boucher de procéder à un appel nominal du vote sur le projet de résolution.

Votent en faveur : 16
Votent contre : 5
S'abstiennent : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

On procède donc à un appel nominal du vote sur la résolution suivante :

Considérant l'adoption et le lancement du nouveau Plan stratégique 2008-2013 ;

Considérant les 10 ans de la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant la volonté du Conseil des commissaires de poursuivre le rayonnement de la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant les coûts mineurs attachés au rajeunissement du logo ;

Considérant les consultations tenues à ce sujet ;

Considérant la volonté d'y intégrer les couleurs des Patriotes, le nom de la Commission scolaire des Patriotes et de permettre une meilleure reproduction du logo pour les différentes publications de la Commission scolaire.

C-111-03-09 Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette d'adopter un logo rajeuni de la Commission scolaire des Patriotes, tel qu'il apparaît à l'annexe AC-016-03-09.

Baril, Pierre vote pour,
Boucher, Richard vote contre,
Chartrand, Suzanne vote pour,
Collin, Brigitte vote contre,
Deschênes, Nicole vote pour,
Deschênes Damian, Luce vote pour,
De Villers, Johanne s'abstient,
Dufour, Normand vote pour,
Handfield, Manon vote pour,
Henri, Claude vote contre,
Labelle, Gaëtan vote contre,
Lacasse, France s'abstient,
Lacasse, Sylvain vote pour,
Lamoureux, Luc vote pour,
Legault, Lucie vote pour,
Lehoux, Marc-André vote pour,
Marcil, Gaëtan vote pour,
Ouellette, Hugues vote pour,
Rabouin, Jean-François s'abstient,
Roberge, Hélène vote pour,
Santos, Joel vote pour,
St-Amand, Paul vote pour,
St-Onge, Paul vote pour,
Tremblay, Sylvie vote contre.

Au terme de ce vote nominal, le résultat est :

Votent pour : 16
Votent contre : 5
S'abstiennent : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Retour au point 6.2. : Madame la présidente fait part du résultat du scrutin. Au terme de ce processus, la résolution suivante est adoptée :

C-112-03-09 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de désigner les personnes suivantes à titre de délégués de la Commission scolaire des Patriotes auprès de l'assemblée générale de la FCSQ, pour un mandat d'un an :

Délégués officiels :

Madame Suzanne Chartrand, présidente
Madame Manon Handfield
Monsieur Claude Henri
Monsieur Sylvain Lacasse
Madame Lucie Legault
Monsieur Marc-André Lehoux
Monsieur Gaétan Marcil
Madame Hélène Roberge
Monsieur Joel Santos

Délégués substitués :

Monsieur Paul St-Onge
Madame France Lacasse
Monsieur Gaétan Labelle

de permettre la location d'un bloc de chambres d'hôtel pour les délégués à cette fin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Suzanne Chartrand invite les membres du Conseil à s'inscrire au Congrès d'orientation de la FCSQ et aux ateliers qui y sont prévus.

Direction générale

6.4. Gestion prévisionnelle des effectifs

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce dossier.

Monsieur Jean-François Rabouin fait part de son appréciation des indicateurs de gestion présentés.

Madame Lemieux répond aux questions et demandes de précisions des membres du Conseil.

Attendu que les indicateurs de gestion de la Commission scolaire des Patriotes s'avèrent être les plus bas au Québec pour les activités administratives ;

Attendu que les départs à la retraite annoncés dans les prochaines années obligent la Commission scolaire à préparer la relève et le transfert des connaissances et compétences ;

Attendu les nouveaux mandats dévolus à la Commission scolaire par la Loi 88 et par les plans d'action ministériels ;

Considérant la disponibilité budgétaire de l'année 2008-2009 permettant de poursuivre le déploiement du plan 2008-2009 ;

Considérant que cette disponibilité permet de couvrir le paiement de la période de travail des deux postes d'ici au 1 juillet 2009 ;

Considérant que l'ajout de deux postes permet de respecter le montant fixé par la résolution adoptée pour le plan de gestion prévisionnelle de 2009-2010 ;

C-113-03-09 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de procéder à l'engagement dès cette année, d'une direction générale adjointe et d'un analyste selon les modalités prévues à ces fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

**6.5. Prévisions démographiques / mandat de travail
secteurs de**

- **Varennes-Verchères**
- **Chambly-Carignan**
- **Beloeil-McMasterville**
- **Saint-Amable**

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la position du Conseil des commissaires dans le dossier de scolarisation des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire à l'école le Carrefour (résolution n° C-041-09-07) ;

Considérant le mandat de poursuivre l'analyse des données démographiques et de faire rapport au Conseil des commissaires dans le cas du plan de répartition du secteur de Chambly-Carignan (résolution n° C-072-12-08) ;

Considérant que l'analyse des prévisions démographiques reçues du MELS au mois de février 2009 démontre qu'un manque de locaux pourrait survenir dans les secteurs de Beloeil-McMasterville et de Saint-Amable ;

Considérant la structure de comités de travail que s'est donnée le Conseil des commissaires,

C-114-03-09 il est proposé par madame Brigitte Collin,

de mandater le Comité stratégique de soutien à la mission éducative pour procéder à une étude préliminaire et pour soumettre des recommandations au Conseil des commissaires sur le suivi à apporter aux dossiers suivants :

- Scolarisation des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire à l'école le Carrefour.
- Disponibilité de locaux et croissance démographique dans les secteurs de Beloeil-McMasterville, Chambly-Carignan et Saint-Amable.

Monsieur Gaëtan Labelle demande le vote.

Votent en faveur : 23

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Prévisions démographiques / mandat du Comité stratégique de soutien à la mission éducative / composition du comité aux fins de ce dossier

Considérant la structure de participation adoptée par le Conseil des commissaires le 22 janvier 2008, en vertu de la résolution no C-125-01-08 ;

Considérant les orientations, les mandats et la planification 2008-2009 des travaux des trois comités stratégiques du Conseil, soit le Comité stratégique de la mission éducative, le Comité stratégique de soutien à la mission éducative et le Comité stratégique de développement politique adoptés par le Conseil des commissaires le 7 octobre 2008 ;

Considérant les échanges tenus par les membres du Conseil des commissaires en séance de travail, le 24 février 2009 ;

C-115-03-09 Il est proposé par madame Manon Handfield,

Que les commissaires des secteurs de Varennes-Verchères, Chambly-Carignan, Beloeil-McMasterville et Saint-Amable délèguent, s'ils le désirent, un des leurs pour chacun desdits secteurs pour assister aux rencontres du Comité stratégique de soutien à la mission éducative pour l'étude de ce dossier.

Les commissaires suivants représenteront :

Monsieur Gaétan Marcil,	Varennes-Verchères
Madame Luce Deschênes Damian	Chambly-Carignan
Monsieur Gaétan Labelle	Beloeil-McMasterville
Monsieur Jean-François Rabouin	Saint-Amable

La proposition est adoptée à l'unanimité

6.6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2009-2012 / autorisation de consultation

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Il répond aux questions et demandes de précision de mesdames et messieurs les commissaires.

Monsieur Marc-André Lehoux suggère d'ajouter le nom de monsieur Richard Schiller au nom du Centre des services alternatifs.

Les membres du Conseil échangent sur le sujet. Au terme de cet échange, il est convenu que le document de consultation sera amendé à cet effet.

Considérant la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement ;

Considérant qu'une consultation est requise préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des centres ainsi que des actes d'établissement,

C-116-03-09 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge,

- qu'un mandat soit donné au Service de l'organisation scolaire d'engager, auprès du Comité de parents et des diverses instances consultatives de la Commission scolaire, la consultation relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2009-2010 à 2011-2012, à la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2009-2010 et aux actes d'établissement visés par une modification, soit le *Centre des services alternatifs – École De La Rabastalière*, le *Centre de formation du Richelieu*, l'*école secondaire du Mont-Bruno* et l'*école secondaire Ozias-Leduc*, et ce, conformément aux documents déposés à l'annexe ACC-017-03-09 ;

- et que la consultation se tienne du 11 mars au 24 avril 2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources humaines

6.7. Entente locale et arrangements locaux du personnel enseignant – FGA - FP / adoption de l'entente de principe

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

Considérant la conclusion entre les parties patronale et syndicale d'une entente de principe concernant le secteur de la formation générale aux adultes et la formation professionnelle relativement à l'Entente locale et aux arrangements locaux du personnel enseignant le 28 février 2009;

Considérant que nous n'avons pas jugé opportun de former un comité aviseur pour la négociation des spécificités de l'Entente locale relative à la formation générale aux adultes et à la formation professionnelle compte tenu que les deux directrices des centres siégeaient sur le Comité patronal de négociation et que cette dernière s'est faite sous la gouverne de la Direction générale;

Considérant que l'entente de principe concernant le secteur de la formation générale aux adultes et la formation professionnelle a été déposée et a fait l'objet d'une présentation en séance de travail du Conseil des commissaires du 10 mars 2009;

Considérant que les représentants du Syndicat ont informé la Commission que l'assemblée des déléguées, après avoir été informée du texte de l'entente de principe, allait proposer son adoption à l'assemblée générale des enseignantes et enseignants;

C-117-03-09

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter le texte de l'entente de principe concernant l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel enseignant relative au secteur de la formation générale aux adultes et la formation professionnelle et de mandater la présidente et la directrice générale de la Commission scolaire pour signer avec la partie syndicale cette entente lorsque nous aurons eu la confirmation par la partie syndicale de l'approbation de cette entente par ses instances.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Paul St-Amand quitte la séance.

6.8. Entente locale et arrangements locaux du personnel enseignant – FGJ / adoption de l'entente de principe

Monsieur Sylvain St-Jean présente le dossier.

Considérant la conclusion entre les parties patronale et syndicale d'une entente de principe concernant le secteur de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire le 22 janvier 2009;

Considérant que le Comité consultatif de gestion, à sa réunion du 15 janvier 2009, a mandaté le Comité aviseur pour prendre connaissance de l'entente de principe intervenue le 22 janvier 2009 concernant le secteur de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire relativement à l'Entente locale et aux arrangements locaux du personnel enseignant et formuler en son nom, une recommandation à ce sujet au Conseil des commissaires;

Considérant que le Comité aviseur, après avoir pris connaissance de l'entente de principe lors de la réunion du 26 janvier 2009, convoqué à cette fin spécifique, recommande à l'unanimité au Conseil des commissaires de l'adopter et de mandater la présidente et la directrice générale pour la signer;

Considérant que cette entente de principe a été déposée et a fait l'objet d'une présentation en séance de travail du Conseil des commissaires le 27 janvier 2009;

Considérant que les représentants du Syndicat ont informé la Commission que l'assemblée des déléguées, après avoir été informée du texte de l'entente de principe, allait proposer son adoption à l'assemblée générale des enseignantes et enseignants;

Considérant que les directions se font de plus en plus interpellé par les délégués de leur école face à certaines dispositions prévues à la nouvelle entente et que les directions ont manifesté à plusieurs reprises le désir d'être formé le plus rapidement possible sur les éléments nouveaux de l'entente de principe;

- C-118-03-09** Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter le texte de l'entente de principe concernant l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel enseignant relative au secteur de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et de mandater la présidente et la directrice générale de la Commission scolaire pour signer avec la partie syndicale cette entente lorsque nous aurons eu la confirmation par la partie syndicale de l'approbation de cette entente par ses instances.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- C-119-03-09** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter une motion de remerciements et de félicitations à l'attention des membres de toutes les équipes, tant patronales que syndicales, ayant été impliquées dans les négociations sur l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel enseignant, favorisant le maintien d'un partenariat gagnant à la Commission scolaire des Patriotes en support à la réussite des élèves. Le travail exceptionnel et la contribution exemplaire du Comité aviseur des directions d'établissements, des deux comités de négociation et du Service des ressources humaines sont particulièrement soulignés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.9. Politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers / autorisation de consultation

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

- C-120-03-09** Il est proposé par monsieur Pierre Baril que le mandat soit donné au Service des ressources éducatives à l'effet d'engager les consultations relatives au dossier susmentionné auprès des instances concernées avant de revenir auprès du Conseil pour adoption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.10. Politique relative aux frais de déplacements et de représentation / autorisation de consultation

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Un même projet de résolution couvrant les points 6.10 et 6.11 est présenté au point suivant.

6.11. Politique relative aux frais discrétionnaires / autorisation de consultation

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Mesdames et messieurs les commissaires échangent sur le sujet. Madame Hélène Roberge apporte des explications additionnelles.

Considérant les projets de politiques soumis ;

Considérant l'analyse faite par le Comité des priorités;

Considérant la recommandation du Comité de soutien à la mission éducative;

Considérant l'importance d'obtenir les commentaires des associations et syndicats concernés ;

C-121-03-09 Il est proposé par madame France Lacasse qu'un mandat soit donné au Service des ressources financières d'engager, auprès des instances concernées, une consultation portant sur la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation* et sur la *Politique relative aux frais discrétionnaires*.

La date de retour de consultation est fixée au 3 avril à 16 heures.

Monsieur Gaëtan Labelle demande le vote.

Votent pour : 22
Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voies exprimées.

Service des ressources matérielles

6.12. Choix des projets à caractère physique / décision

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Il répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

Considérant l'allocation de base pour les investissements ;

Considérant l'analyse des besoins ;

Considérant la recommandation du Comité de travail des ressources matérielles et de la direction générale ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion ;

C-122-03-09 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle, d'approuver la liste des projets à caractère physique pour l'année 2009-2010, telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.13. Édifice de la Rabastalière – réaménagement / décision

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Les membres du Conseil échangent sur le sujet.

Considérant le plan de développement des espaces excédentaires;

Considérant les résolutions C-197-06-08 et C-081-12-08 relatives au plan de développement des espaces excédentaires;

Considérant les discussions avec les représentants de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant les discussions tenues lors de la séance de travail du 24 février 2009;

C-123-03-09 Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette

De confier, au directeur du Service des ressources matérielles, un mandat pour, d'une part, procéder à une analyse fonctionnelle et technique et à une évaluation des coûts pour la rénovation et l'aménagement de l'édifice de la Rabastalière et le réaménagement du centre administratif actuel et, d'autre part, à titre comparatif, un mandat pour procéder à la recherche d'un espace locatif, ou d'un terrain, et à une évaluation préliminaire des coûts d'aménagement, ou de construction, pour y loger l'ensemble du centre administratif ainsi qu'à l'évaluation du marché pour la disposition ou la location de l'édifice de la Rabastalière et du centre administratif actuel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Points d'information :

Service des ressources éducatives

7.1 Entente de scolarisation avec le CÉGEP de Sorel-Tracy

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Les membres du Conseil font part de leur appréciation pour ce projet et échangent sur le sujet.

Madame Normande Lemieux, directrice générale, apporte des explications additionnelles.

Monsieur Paul St-Onge apporte des explications additionnelles relativement au fonctionnement des CÉGEP.

Direction générale

7.2 Rémunération des commissaires / majoration selon l'IPC

L'information est déposée.

Secrétariat général

7.3 Projet de Loi 88 – Entrée en vigueur – Perfectionnement du RCSM

Madame Suzanne Chartrand explique ce point.

On rappelle la formation du RCSM sur ce projet de loi le 28 mars prochain. Madame Chartrand incite fortement les membres à s'y inscrire.

On note l'importance de ces modifications législatives touchant notamment la gouvernance des commissions scolaires.

7.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 20 janvier 2009

Document déposé dans le portail

8. Affaires diverses

Néant

9. Parole au public

Monsieur François Fredette, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, intervient pour faire part de son questionnement sur divers sujets traités au cours de la séance.

Madame Suzanne Chartrand répond et donne des explications.

10. Rapport de la présidente

Madame Suzanne Chartrand dépose et présente un rapport sur les activités auxquelles elle a pris part depuis le 3 février dernier.

Ce rapport fait état notamment :

- des rencontres avec les représentants des villes dans divers dossiers,
- des rencontres de la CRÉ-Montérégie Est,
- d'une rencontre de la Table d'éducation interordres de la Montérégie.

Elle souligne en particulier les visites d'écoles dans le cadre des portes ouvertes et de la Journée de la persévérance.

Elle fait part des principaux dossiers et activités en cours à la FCSQ.

11. Parole aux membres du Conseil

- Monsieur Luc Lamoureux remercie les membres du Comité de révision de décision, monsieur Joseph Atalla et madame Catherine Houpert pour leur participation et leur soutien aux travaux du Comité.
- Madame Carole Vigneault fait part de la conférence présentée par le Comité de parents le 26 mars à 19 h 30 au Centre de formation professionnelle.
- Madame Manon Handfield s'enquiert de la réponse du MELS dans le dossier de scolarisation des élèves de Contrecoeur.
Madame Normande Lemieux explique que nous sommes toujours en attente d'une réponse du ministère.
- Monsieur Jean-François Rabouin réitère sa suggestion que l'on prenne un «virage sans papier» pour les travaux du Conseil des commissaires.

12. Levée de la séance

C-124-03-09 À 23 h 00 heures, il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/jp